

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 03 2024 A 19 HEURES**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars 2024 à dix-neuf heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune d'ALLOGNY, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno SIRAVO, Maire.

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Date de convocation : 12/03/2024

Affichage convocation : 12/03/2024

Présents : : M. Bruno SIRAVO Maire, Mme Sylvia FAUCARD 2eme adjointe, M. Philippe GESLAIN , 1er adjoint, M. Didier AUBRY, Mme Lise TRAVERSE, M. Marc BORITCH, Mme Geneviève LITHARD, M. Christian BOCQUET, Mme Clémence RIZZI, M. Alain LEULIET, Mme Audrey CORMIER, M. Matthieu GERMOND, M. Gérard OSTRONZEC.

Absents excusés : Mme Sylvie LEFESTE, Mme Lise NOMBRET

Mme Sylvie LEFESTE donne pouvoir à Monsieur Bruno SIRAVO  
Mme Lise NOMBRET donne pouvoir à M. Didier AUBRY

Absents : Aucun

Mme Sylvia Faucard est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal du 18 mars 2024 ouverte à 19H03.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SALLE POLYVALENTE « ESPACE HEURE BLEUE »**  
**ROUTE DE NEUVY**  
**DU 18 MARS 2024 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2024
- Convention association Chats libres du Cher.
- Renouvellement des membres de la commission des impôts.
- Décision concernant le bail de Monsieur Michaud pour les parcelles DN 59 et 70.
- Information INSEE.
- Information aménagement du territoire.
- Affectation en ULIS d'un élève de la commune.
- information recensement des gîtes.
- Actualisation des tarifs du prestataire API restauration.
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
- SAFER du centre.

# **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2024**

A l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 06 février 2024 est approuvé.

## **DE\_0017\_2024 - CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE ET AU TRAITEMENT DES CHATS ENTRE L'ASSOCIATION CHATS LIBRES DE BOURGES ET LA COMMUNE D'ALLOGNY.**

Séance ordinaire du 18/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 0

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Secrétaire de séance : Sylvia FAUCARD

Le 18/03/2024, le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente Espace Heure Bleue route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 12/03/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 12/03/2024.

Sylvia FAUCARD, Maire adjointe explique le fonctionnement de l'association des chats libres de Bourges concernant la capture, la stérilisation, le tatouage des animaux et la remise sur le lieu de capture et éventuellement l'adoption en fonction des demandes. Cette convention est établie pour une durée de 12 mois et pourra faire l'objet d'une révision annuelle

Bruno Siravo, Maire a précisé le coût de la stérilisation : pour un mâle le coût est de 50 euros, pour une femelle de 80 euros et pour une femelle gestante de 100 euros.

Bruno SIRAVO, Maire demande l'autorisation à signer la convention avec l'association Chats Libres du Cher pour la stérilisation des chats errants.

Acceptez-vous cette proposition :

Oui : 15

Non : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Bruno SIRAVO, Maire à signer cette convention.

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 25/03/2024

Séance ordinaire du 18/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 0

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Secrétaire de séance : Sylvia FAUCARD

Le 18/03/2024, le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente Espace Heure Bleue route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 12/03/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 12/03/2024.

Bruno SIRAVO, Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Suite à l'élection du nouveau conseil municipal le 21 janvier 2024, il y a l'obligation de nommer de nouveaux commissaires. Bruno SIRAVO, Maire propose 12 titulaires et 12 suppléants.

- Titulaires :

Michel GODELU – Denis HEBRE – Christophe DARBY – Jean-Luc ELISEE – Bernadette SCHIBLER – Lise NOMBRET – Carine PANNETIER – Gilles GRELAT – Jacques CHOLLET- André PACYNA – Jean-Paul CHENU – Nathalie MEUNIER

- Suppléants :

Véronique GESLAIN - Martine LEGRAND - Gérard OSTRONZEC – Didier AUBRY – Christian BOCQUET – Matthieu GERMOND – Geneviève LITHARD – Pascale SARRET – Lise TRAVERSE – Clémence RIZZI – Alain LEULIET – Sylvia FAUCARD

Acceptez-vous cette proposition :

Oui : 15

Non : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la composition de cette liste qui sera envoyée à la Direction Départementale des Finances Publiques du Cher

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 25/03/2024

Séance ordinaire du 18/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 0

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Secrétaire de séance : Sylvia FAUCARD

Le 18/03/2024, le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente Espace Heure Bleue route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 12/03/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 12/03/2024.

Monsieur Christian MICHAUD loue à la commune d'Allogny, deux parcelles cadastrées dans notre commune d'Allogny DN° 59 et DN°70 pour une surface de 10 ha 96 a 72 ca. Ayant atteint l'âge légal de la retraite, il a envoyé un courrier à la commune d'Allogny le 11 janvier 2024, pour connaître les intentions de la commune après son départ.

Voici 3 propositions :

1<sup>ère</sup> proposition : Accepter de relouer les parcelles au repreneur de Monsieur MICHAUD selon les conditions pratiquées actuellement.

Acceptez-vous cette proposition :

Oui : 0

Non : 13

Abstention : 2

2<sup>ème</sup> proposition : Vendre les parcelles au repreneur de Monsieur MICHAUD.

Acceptez-vous cette proposition :

Oui : 0

Non : 14

Abstention : 1

3<sup>ème</sup> proposition : Souhaitez-vous que la commune d'Allogny garde l'usage des 2 parcelles.

Acceptez-vous cette proposition :

Oui : 15

Non : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la 3<sup>ème</sup> proposition.

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 25/03/2024

**DE\_0020\_2024 – ACTUALISATION DES TARIFS DU PRESTATAIRE API RESTAURATION**

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le  
ID : 018-211800040-20240411-DE\_0000000\_2024-AU



Séance ordinaire du 18/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 0

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Secrétaire de séance : Sylvia FAUCARD

Le 18/03/2024, le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente Espace Heure Bleue route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 12/03/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 12/03/2024.

Bruno SIRAVO, Maire informe que le prestataire API restauration a réajusté ses tarifs à compter du 1er janvier 2024, pour les repas de la cantine scolaire. Les anciens tarifs étaient de 4.26 euros et les nouveaux tarifs sont de 4.67 euros.

Bruno SIRAVO, Maire propose de répercuter cette augmentation sur le prix des repas à partir du 1er avril 2024.

Acceptez-vous cette proposition :

Oui : 15

Non : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le nouveau tarif du repas de la cantine scolaire à 4.67 €.

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 25/03/2024

La séance est levée à 19 H 36.

Le Maire  
Bruno SIRAVO

La secrétaire de séance  
Sylvia FAUCARD

